
MARIO ALEMAN: Bonjour et bonsoir à tous, bienvenus à cet appel mensuel de LACRALO, nous sommes lundi 16 octobre, à 20 h 17, de 2017.

Aujourd'hui, sur le canal anglais, nous avons Dev Anand Teelucksingh.

Sur le canal espagnol, nous avons Aiida Noblia, Humberto Carrasco, Alberto Soto et Vanda Scartezini.

Nous n'avons aucun participant sur le canal portugais.

Et sur le canal français, nous avons Nikenley Severe.

Nous avons reçu les excuses de Renata Aquino, Silvia Vivanco, Maritza Aguero et Sergio Salinas Porto.

Du personnel aujourd'hui nous avons Claudia Ruiz, Heidi Ullrich et moi-même Mario Aleman.

Je vais m'occuper de gérer l'appel.

Les interprètes aujourd'hui sont sur le canal espagnol : Véronica et David, sur le canal portugais : [Bettina] et [Esperanza], et sur le canal français, nous avons Camilla et Aurélie.

Cela dit, je voudrais vous rappeler de bien vouloir donner vos noms au moment de prendre la parole, non seulement pour les Procès verbaux, mais également afin que les interprètes puissent vous identifier.

Cela dit, Humberto, vous avez la parole pour commencer l'appel.

Merci.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HUMBERTO CARRASCO :

Merci Mario.

Je voudrais dire que Maritza Aguiero et Sylvia Vivanco ne sont pas là parce qu'elles participent à l'inauguration de l'école de gouvernance au Pérou, ensemble avec Rodrigo [de la Parra] et d'autres connaissances.

Ce sont des activités qui sont en simultané avec cet appel, donc voilà pourquoi Maritza et Sylvia ne sont pas là.

Donc voilà d'une part un évènement qui se tiendra au Chili le 22 novembre à la ville de [Las Serena]. Rodrigo [De la Parra] y participera ensemble avec le président de LACNIC et quelques autres personnes aussi.

Donc c'est une bonne nouvelle pour nous, et nous allons maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour.

Nous aurons d'abord la présentation de Harold Arcos qui nous fournira une mise à jour sur les consultations publiques de l'ALAC.

Par la suite, notre nouveau membre de l'ALAC, élu par le NomCom, Ricardo Homquist, nous adressera la parole.

Puis nous aurons une présentation de Raphael Lito Ibarra, membre du conseil d'administration de l'ICANN, qui parlera pendant 15 minutes.

Et une fois que cela aura été fait, nous allons passer à une présentation de Carlton Samuels qui nous présentera un document de travail sur l'utilisation malveillante du DNS.

Carlton Samuels est membre du groupe de travail du CCT RT.

Puis nous aurons la présentation de Rodrigo [Saucedo] qui portera sur une mise à jour de la stratégie régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Et puis Sergio Salinas Porto était sensé nous adresser la parole pour nous parler sur le groupe de travail de la gouvernance, mais il a présenté ses excuses, donc nous allons discuter d'autres sujets au cours de l'appel.

Cela dit, nous allons prendre l'ordre du jour pour l'adopter, et nous allons céder la parole à Harold [Arcos] qui nous présentera la mise à jour sur les consultations publiques de l'ALAC.

MARIO ALEMAN : Humberto, excusez-moi, mais Harold n'est pas connecté. Et Riccardo n'est pas là non plus. Est-ce que vous pourriez procéder ?

HUMBERTO CARRASCO : D'accord, est-ce que Lito est connecté ? Ce serait très bien s'il est là.

Très bien, nous allons donc donner la parole à Lito pour profiter de notre temps.

MARIO ALEMAN : Humberto, c'est bon, nous pourrions passer à la présentation de Lito puisque tout est prêt.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien merci. Nous allons maintenant accueillir Lito Ibarra, membre du conseil d'administration de l'ICANN.

Lito, merci d'être présent aujourd'hui et de nous faire votre présentation.

Voici les sujets d'intérêt pour le conseil d'administration de l'ICANN.

Cela dit, Lito, vous avez la parole.

Lito, nous ne vous entendons pas, est-ce que vous nous entendez ?

Mario, est-ce qu'il y a des problèmes de connexion ? Ou serait-ce un problème avec la communication téléphonique ?

MARIO ALEMAN : Lito vous avez la parole, allez-y.

HUMBERTO CARRASCO : Pardon Mario, mais nous n'entendons pas Lito.

MARIO ALEMAN : Je vois que son micro est déjà [habilité] dans la salle Adobe Connect.

HUMBERTO CARRASCO : Peut-être qu'il s'agit alors de problème de connectivité sur la salle Adobe Connect.

Serait-il possible de contacter Lito à travers le téléphone ?

MARIO ALEMAN : Oui, Lito vient de nous passer son numéro de téléphone.

HUMBERTO CARRASCO : D'accord. Alors, en attendant à ce que Lito soit reconnecté à l'appel, je voudrais aborder une question d'intérêt.

Aujourd'hui, Diego [Acosta] est en déplacement vers Cuba, à travers le programme CROP, il a reçu une lettre d'invitation pour assister à une séance de l'association des ingénieurs à Cuba, qui serait une association candidate pour devenir une ALS de LACRALO.

Il s'agit d'un des objectifs qui ont été assignés à Diego [Acosta], donc il s'y rend avec une lettre d'invitation que j'ai signée moi-même. Et si nous pouvions donc avoir cette nouvelle candidature pour la région d'Amérique latine, ce serait une bonne nouvelle pour nous.

Est-ce que Lito est connecté à l'appel ?

Vous m'entendez Lito ?

Oui, Lito, bienvenu. Vous avez la parole, nous vous entendons. Allez-y.

LITO IBARRA : Merci de m'avoir invité. C'est un grand plaisir pour moi d'être ici avec LACRALO aujourd'hui.

Ce soir, je voudrais vous raconter [inaudible] de certains sujets qui font partie des démarches du conseil d'administration de l'ICANN.

Vous savez que nous discutons de bon nombre de questions, mais voici les principales pour nous, ce sont celles qui sont pertinentes pour notre communauté. Donc avançons avec la présentation.

Voilà, alors comme je l'ai dit auparavant, nous avons des buts pour l'exercice fiscal 2018.

Le conseil d'administration travaille depuis quelques mois sur la définition de 5 catégories ou de 5 domaines de travail, et nous avons établi ce classement pour préparer notre ordre du jour pour l'atelier.

Parce que vous savez que nous tenons des réunions au sein du conseil d'administration au cours desquelles nous allons discuter de ces 5 sujets, de ces 5 domaines.

Cela est avantageux, parce que ça nous aide à organiser la discussion et à organiser le travail à faire dans chaque domaine.

Donc vous avez ici le classement, à l'écran, avec les 5 points.

Et nous définissons également les buts ou les objectifs du conseil d'administration.

Bien sûr, le PDG de l'organisation, comme l'organisation elle-même, ont leurs propres objectifs. Mais voici les objectifs spécifiques au conseil d'administration.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais c'est juste pour vous faire savoir que nous nous concentrons sur ces 5 domaines que j'affiche ici à l'écran, étant donné qu'il s'agit des sujets d'intérêts.

Nos objectifs sont donc classés suivant ces 5 domaines et ce classement est également utilisé pour la préparation de l'ordre du jour de nos ateliers, lorsque nous abordons la gouvernance de l'internet, ou les questions financières.

Donc on suit toujours cette organisation, c'est pourquoi je tenais à l'expliquer aujourd'hui.

Cela nous aide à améliorer le travail du conseil d'administration à l'interne, cela est important.

Et tout ce que nous avons fait est grâce à cette organisation en 5 domaines ;

Pour ce qui est du changement de [clef KSK, vous savez tous que ça a été une question très technique]. Et ce changement pour le DNSSEC a été prévu pour le 11 octobre, au départ.

Nous avons fait beaucoup de travail au niveau de la sensibilisation pour ce changement de clef KSK, mais quelques semaines avant le roulement, on a reçu des informations disant qu'il y avait des serveurs qui n'étaient pas prêts à faire ce nouveau roulement.

La décision de remettre le roulement ne correspondait pas à ce conseil d'administration, mais ça a été décidé par les dirigeants exécutifs.

Donc il a été décidé de remettre ce changement afin de ne pas compromettre l'opérationnalité ou la bonne opération et la stabilité de l'internet.

L'idée était également de pouvoir nous déplacer au cas où on identifierait des problèmes.

On espère pouvoir fixer une nouvelle date d'ici 3 mois et de résoudre ces problèmes d'ici cette nouvelle date.

Diapo suivante.

Pour ce qui est de la 61^{ième} réunion de l'ICANN à Puerto Rico, comme vous le savez déjà peut-être - il se pourrait déjà que vous ayez déjà vu des publications sur notre blog - bien que cette décision appartient à l'organisation et aux dirigeants, nous avons beaucoup discuté de cela au conseil d'administration, sachant que Puerto Rico traverse une situation difficile en ce moment, et qu'il y a eu des catastrophes climatiques qui ont, entre autres, eu un impact sur le pays. Mais nous sommes en contact avec les personnes sur place, et nous [inaudible] qui travaillent à Puerto Rico, donc nous sommes véritablement connectés avec ces personnes, et nous recevons et nous fournissons du soutien pour que la réunion puisse se réaliser, se tenir à San Juan.

Le soutien pour nos collègues et amis de Puerto Rico est substantiel, et l'idée est de pouvoir continuer avec nos plans de tenir notre réunion de Mars à Puerto Rico.

Il est important de l'expliquer, parce que comme vous le savez, nous avons eu des problèmes dans le passé en raison de la rotation des réunions, et je voulais l'expliquer. Donc comme je disais, nous prévoyons de continuer avec cette réunion qui se tiendrait en principe à Puerto Rico.

Donc la conclusion, c'est que la 61^{ième} réunion de l'ICANN sera tenue à Puerto Rico, en mars 2018.

Passons maintenant au GDPR, c'est-à-dire les droits de protection de données globale. Le R pourrait correspondre au Right, aux droits, ou Régulation, c'est-à-dire réglementation.

Il s'agit de la réglementation utilisée par l'Union Européenne, et il s'agit d'un sujet qui est en discussion dans cette région.

Or, cela a un impact pour tout le monde, parce qu'il y a beaucoup d'affaires, et beaucoup d'échanges qui se font avec l'Union Européenne.

C'est pourquoi l'impact de cette discussion sera mondial.

Il y a un impact direct pour ce qui est de l'ICANN, et cela a un impact pour le WHOIS. Et cela aura également un impact sur qui peut accéder aux données d'enregistrement en général.

L'approbation de cette réglementation en Europe a également un impact positif ou négatif sur l'avancée des discussions concernant le WHOIS [RDS].

Comme vous voyez, ce sujet annonce un impact sur les discussions au sein de l'ICANN, parce que nous devons tenir en compte les actions européennes ou les sanctions qui pourraient être imposées en Europe aux personnes qui ne se conforment pas à cette réglementation.

Donc il s'agit d'un sujet important pour nous.

Comme vous savez, l'ICANN a des groupes de travail qui s'y penchent. Et bien sûr, nous recevrons leurs contributions.

Je voulais le dire, parce qu'il s'agit d'un des sujets que le conseil d'administration considère aussi.

Alors, nouveau leadership. Comme vous le saurez peut-être, les perspectives, étant donné que la conférence numéro 60 de l'ICANN que nous allons avoir à Abu Dhabi, va prendre cette thématique en considération, donc Cherine Chalaby sera le nouveau président du Conseil d'administration, Chris Disspain sera le nouveau vice-président. Steve [Crocker] est le président, et Cherine est vice-président actuellement, cela va donc être modifié.

Ce sont donc les nouvelles fonctions qui prendront effet à la suite de la conférence d'Abu Dhabi.

Et comme vous le savez, Steve, Rinalia, Marcus et Thomas vont partir. Et [Avri], Sarah, Léon et [Matthew] – on connaît Léon – et une personne du GAC également qui seront les nouveaux membres du conseil d'administration pour remplacer les membres sortants.

Donc voilà ce qui entrera en vigueur à la suite de la conférence générale d'Abu Dhabi.

Diapo suivante ;

Il s'agit d'informations actualisées par rapport aux comités et groupes de travail actuels.

Comme vous le savez, le conseil d'administration de l'ICANN travaille par l'intermédiaire de ces comités et ces groupes de travail, comme vous le voyez à l'écran.

Voici les noms de ces comités et groupes de travail.

On a aujourd'hui un comité sur la gouvernance, les membres qui siègent à ce comité travaillent donc au sein de ces comités. Le comité sur la

gouvernance, divisé par le comité sur la gouvernance et la responsabilité.

Ensuite, le comité sur l'efficacité de l'organisation, comité sur les audits, les risques, les aspects financiers, la compensation, et le comité le plus récent, qui sera présenté à Abu Dhabi, il s'agit du comité technique.

Nous avons donc un groupe technique, mais nous avons décidé de créer un comité ayant une mission spécifique. L'idée étant d'avoir un mécanisme en place pour traiter de différents aspects techniques. Donc l'idée c'est que ce comité technique travaille sur les aspects techniques.

Donc le groupe de travail, ensuite, sur la gouvernance de l'internet, les IDN, la confiance, et ensuite le groupe de travail conjoint, conseil d'administration et GAC.

De plus, au sein du conseil d'administration, nous travaillons également, ou plutôt nous avons 5 leaders chargés de planifier les ateliers. Et chacun de ces leaders est chargé de coordonner les thématiques et prévoir les calendriers pour chaque réunion thématique.

Par exemple, ils organisent les différents ateliers de travail, et comme je l'ai dit auparavant, ils préparent les appels du conseil d'administration pour l'année à venir.

Donc voilà la manière dont sont planifiées les activités du conseil d'administration de l'ICANN, et c'est ce que je voulais partager avec vous.

Autre travail que nous faisons au conseil d'administration et en lien avec les autres groupes de travail, nous avons deux groupes de travail. Et au

sein de chacun de ces groupes de travail, nous avons un membre liaison qui représente le conseil d'administration.

Voilà, je souhaitais ainsi vous montrer un bref aperçu des travaux en cours du conseil d'administration.

Et comme je l'ai dit auparavant, le travail le plus récent est celui du comité technique. Vous voyez ici sur la diapo les membres de ce comité technique.

Comme je l'ai dit auparavant, l'idée c'est d'avoir une relation plus étroite pour aborder les problèmes techniques et travailler plus étroitement avec le SSAC et les autres groupes techniques au sein de l'ICANN.

L'idée donc est de traiter ces aspects techniques.

Je sais que je dispose de 15 minutes, j'ai déjà couvert plusieurs des points qu'il me fallait traiter concernant le conseil d'administration, et je voulais vous parler de cet aspect le plus important, celui du comité technique. Donc je viens de le faire pour que vous ayez les informations les plus récentes à ce propos.

Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Lito. Alors, [Alejandro] aimerait vous poser une question Lito.

[Alejandro], on ne vous entend pas.

On ne peut pas entendre la question d'Alejandro, peut-être qu'on pourrait l'appeler directement ?

Bien.

Lito, j'aimerais faire deux commentaires en attendant qu'on arrive à régler le problème technique d'Alejandro.

D'abord, nous, en tant que leader des différents RALO, nous savons que de fait, notre idée est de poursuivre sur l'idée d'organiser la conférence à Puerto Rico, étant donné que c'est la meilleure manière d'aider ce pays en investissant de l'argent dans l'organisation à Puerto Rico et dans le pays en général. Donc on est tous d'accord là-dessus.

Deuxièmement, pour ce qui concerne les réglementations sur la protection de données, je sais que vous en avez parlé, mais j'ai eu une conversation avec nos collègues du Chili qui sont très préoccupés parce qu'ils ont un système qui contient certaines sauvegardes européennes qu'il va falloir qu'ils adaptent, qu'ils adaptent leur propre réglementation aux réglementations européennes. Donc ça, ça a une incidence également sur les opérateurs de registres européens.

Donc merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous aimeriez poser à Lito ?

Nous continuons d'attendre que le problème de micro d'Alejandro soit réglé, il semble l'être.

Oui, je l'entends.

Si ce n'est pas le cas, merci donc de cette présentation très intéressante et très claire Lito.

INTERPRETE : Nous n'entendons plus Humberto.

MARIO ALEMAN : Humberto, nous ne vous entendons plus.

HUMBERTO CARRASCO : Vous m'entendez maintenant ?

Oui, je voulais remercier Lito Ibarra de cette très bonne présentation. Maintenant, j'aimerais céder la parole à Harold [Harcos] pour qu'il nous fasse sa présentation.

[HAROLD] : Merci beaucoup, merci Humberto.

J'espère que vous pouvez m'entendre.

Merci.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier Lito, de cette présentation très intéressante et très importante, surtout par rapport à ce dont vous avez parlé en lien avec Carlton et dont a parlé Carlton. Par rapport à cette question sur laquelle portaient les commentaires faits.

Je vais faire pour ma part une présentation des opérations et du plan budgétaire pour le PTI et l'un des principaux axes du budget pour cette année fiscale et l'exercice 2019.

Jusqu'à présent, au 16 octobre, nous avons eu l'opportunité de formuler des questions sur ce document dans le cadre du processus de transparence qui a lieu actuellement, qui traverse toute la

communauté. En particulier par rapport au nouveau document, le document PTI, l'idée étant d'inclure les commentaires, d'inclure tout commentaire fait en rapport avec cela, afin que l'ICANN puisse nous fournir des réponses d'ici le 23 octobre, conformément au calendrier prévu à cet effet.

Et en fonction des fuseaux horaires, pour chacun d'entre nous, vous aurez l'opportunité d'envoyer vos questions et de faire des commentaires.

L'idée est encore en processus pour réserver un fonds de réserve qui est extrêmement important. Souvenez-vous qu'en 2017, l'ICANN a publié le fait qu'il fallait 12 mois pour prévoir l'année fiscale, mais bien entendu, l'organisation a changé depuis 2007, il s'agissait de 2007 pardon, et c'est la raison pour laquelle il faut justifier un changement dans ces critères en termes de cibles, d'objectifs. Et les critères utilisés pour ce fonds de réserve.

Donc en fonction des commentaires que nous avons reçus, le critère pour la gouvernance est [l'allocation] du fonds de réserve et les révisions et tout ce qui y touche.

À LACRALO, nous continuons à travailler là-dessus, sur les questions individuelles. À l'ALAC, nous sommes en train d'élaborer un rapport sur les statistiques.

Et c'est intéressant parce que nous entendons, dans les régions et en particulier dans le groupe sur la gouvernance, nous avons parlé de ce que sont les répercussions dans nos RALO de la question des membres individuels. C'est une thématique sur laquelle on a travaillé et débattu

depuis longtemps maintenant, et nous sommes en train de réviser, avec notre personnel, ce que veut dire la participation, qui participe sur chacune des téléconférences organisées.

Parallèlement, notre président de l'ALAC, Alan Greenberg, a ouvert le processus de volontariat pour les membres ALAC nommés par le NomCom.

Nous sommes en train également de travailler avec le personnel pour fixer un calendrier pour des discussions avec les représentants ALAC, afin de pouvoir donner des informations actualisées à cet égard.

Et je pense que c'est également important de dire que même s'il s'agit de questions qui font partie du calendrier, il s'agit de questions qui seront prises en considération d'ici peu.

Ce genre de processus est toujours étroitement lié à celui des fonds. Et donc, très prochainement, nous allons voir de nouveaux commentaires sur les améliorations des recommandations pour la juridiction de l'ICANN, des recommandations pour l'un de nos bureaux, également le médiateur, le rôle du médiateur est important, on a besoin d'amélioration aussi en termes de transparence. Et il y a un nouveau chiffre qui est apparu dans les recommandations.

On se souvient de la recommandation qui prévoyait la révision ALAC, par rapport à la mise en place du processus de transparence et de responsabilité. Carlton abordera cette question.

Sur nos objectifs au niveau de la confiance et du choix des consommations, des travaux sont en cours en ce moment, et l'idée c'est de les partager avec le public At-Large.

Comme vous voyez, chaque sujet qui a été abordé ici, a été discuté au sein du groupe de travail également. Nous croyons que cela est important.

LACRALO devra avoir une prévision afin de pouvoir émettre son opinion fondée.

Finalement, tant qu'on est en train de discuter de révision, je voudrais partager avec vous deux sujets que nous avons discutés ces derniers temps.

Ce sont des questions qui sont liées à nos travaux en tant que RALO. Et donc ce sont les critères pour qualifier en tant qu'ALS, question qui sera abordée au sein du groupe de travail de la gouvernance, si je ne me trompe.

Je me rappelle que cela apparaissait également dans les présentations des rapports qui ont été partagés à Marrakech, ils [supposent] des questions que nous discutons en tant que communauté depuis très longtemps.

Il est important, parce que ces aspects vont définir, ou redéfinir, nos dynamiques internes par rapport aux travaux que nous sommes en train de mener en tant qu'associations d'utilisateurs.

De même, nous devons considérer la participation claire et tangible de tous les membres qui fournissent leur contribution, sans qu'il soit nécessaire d'être affilié à une ALS. Cela est extrêmement important.

Et cela rend la question encore plus importante en ce moment, sachant que l'ICANN est en train d'être [révisée elle-même]. Donc nous sommes

en train [inaudible] la meilleure manière de mettre en place ces révisions.

D'autre part, nous [avons] publié un article sur notre wiki de [confluence] auquel les autres membres de la région pourront apporter des informations. L'idée est que nous puissions tous partager nos informations au sujet des événements. Donc cela fonctionnera comme un bulletin où nous fournirons tous nos propres commentaires séparés.

J'ai [demandé] aux différents collègues de la région de proposer des sujets sur lesquels on pourra travailler.

Et dans la région, on aura à partir de ce moment un outil qui nous permettra de travailler de manière collaborative et d'aborder des sujets qui nous intéressent en tant que communauté.

Cela dit, bien évidemment, toutes nos opinions sont importantes. Et une fois que la page Wiki de [Confluence] sera prête, et le personnel devra m'aider à la publier, nous aurons la possibilité de fournir des espaces de travail pour échanger des sujets qui nous intéressent.

Voilà les sujets les plus récents sur lesquels nous avons travaillé. Et les sujets les plus récents et les plus intéressants des consultations publiques qui finissent à ce jour.

Il me semble que ces sujets étaient les plus importants.

Il me reste encore du temps, mais je pense que nous pourrions laisser ce temps aux autres intervenants, parce qu'on a [inaudible] à partager.

Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci Harold. Nous vous remercions d'avoir fait cette présentation. Il nous reste quelques présentations.

Je voudrais demander à Mario si Riccardo [inaudible] s'est connecté ou pas.

MARIO ALEMAN : Non, Riccardo n'est pas connecté.

HUMBERTO CARRASCO : D'accords. À ce moment-là, je donnerais la parole à Carlton [Samuels], qui fera une présentation sur l'utilisation malveillante du DNS.

Carlton, allez-y.

CARLTON [SAMUEL] : Merci à tous. Bonsoir, j'espère que vous m'entendez correctement.

INTERPRETE : On vous entend très bien, allez-y.

CARLTON [SAMUEL] : Très bien. Alors j'aborderais la question de l'utilisation malveillante du DNS et des conclusions que nous avons tirées à partir de nos travaux au sein de l'équipe de révision de la confiance et du choix des consommateurs.

J'ai quelques présentations que je publierai par la suite, vous allez pouvoir les télécharger, elles seront à votre disposition, mais je vous donne tout d'abord quelques informations de contexte.

L'utilisation malveillante du DNS, comme vous savez, avant l'approbation du programme des nouveaux gTLD, l'ICANN a demandé le feedback de la communauté de la cyber sécurité sur l'utilisation malveillante du DNS et sur les risques que l'expansion imminente de l'espace des noms de domaine posait.

Nous avons reçu les contributions des différents groupes, vous verrez la liste des groupes qui ont contribué à l'écran, le groupe de travail de la sécurité des opérateurs de registre, SSAC, et les équipes de réponses aux urgences informatique. Nous avons également eu le secteur bancaire et financier qui a contribué.

Et on a vu que les inquiétudes pouvaient être réunies en 4 groupes. D'une part il y avait la question de comment l'ICANN allait garantir que les délinquants n'allaient pas gérer des registres, avec l'extension de l'espace de nom.

Une autre question était comment nous allions garantir l'intégrité des informations des registres, et des informations [sont] ce que nous appelons en ce moment les services de données d'enregistrement, RDS.

Troisièmement, il y avait la question de comment garantir qu'il y aurait plus de travail d'être [inaudible] pour identifier des cas d'abus.

Il y a différents systèmes, comme vous savez, qui ciblent les cas d'utilisation malveillante, mais à l'époque, les gens s'inquiétaient de

penser que peut-être il y aurait plus d'utilisations malveillantes à partir de l'expansion.

Aussi, on nous a demandés également, [comment l'ICANN comptait fournir une base suffisante pour les noms de domaine de premier niveau, puisqu'on a plus de potentiel pour des utilisations [malveillantes]].

A partir de ces inquiétudes, de ces 4 types de préoccupations, nous avons formulé 9 [sauvegardes] qui étaient recommandées suivant ces contributions de la communauté.

Donc on s'est dit que pour vérifier qu'il n'y ait pas de délinquant qui gère des registres, [on allait devoir accréditer les opérateurs de registre, de vérifier.

Donc si vous voulez voir les détails des opérateurs de registre, vous pouvez consulter le guide de candidature des nouveaux gTLD, et vous verrez que tout apparait.

Deuxièmement, nous [avons] décidé d'exiger le déploiement du DNSSEC pour garantir la sécurité et l'intégralité des informations du DNS.

Troisièmement, on a décidé d'interdire ce qu'on appelle [wildcarding], c'est-à-dire qu'on allait interdire aux personnes d'enregistrer des noms de domaine qui cherchaient à ce qu'il y ait des erreurs de frappe pour que les personnes tombent sur leur site.

Nous avons également encouragé la suppression des registres de [colle ?], [inaudible]. Donc vous pouvez trouver plus d'informations [inaudible] sur le site du SSAC, je n'ai pas le temps de tout expliquer.

D'autre part, on allait exiger des registres de WHOIS détaillés, [inaudible] centralisé l'accès au fichier de [inaudible base ?], des contacts et des politiques en cas d'utilisation malveillante au niveau des opérateurs de registres et des bureaux d'enregistrement, [c'est à documenter], fournir un processus de demande de sécurité des registres qui soit accéléré. Et nous [allions] créer un cadre préliminaire pour un programme de [vérification] pour la zone qui ait une haute sécurité.

Donc voilà les sauvegardes que nous avons formulées. I

Diapo suivante.

En ce moment, au sein du CCT RT, nous avons évalué si ces sauvegardes fonctionnaient correctement, si elles étaient effectives.

Voilà à peu près ce que nous avons fait au sein de l'équipe de révision. L'idée était de voir si elles avaient été efficaces, si la mise en œuvre de ces sauvegardes avait été efficace, et s'il nous fallait plus de sauvegardes, ou s'il nous fallait apporter des modifications à la mise en œuvre des sauvegardes qui avaient été formulées.

Nous avons évalué les données de mise en œuvre et de conformité, donc nous avons commencé par là, et puis nous avons demandé une étude quantitative des cas d'abus du DNS.

À partir de cette étude, on voulait vérifier s'il y avait un rapport entre les niveaux d'abus, et les sauvegardes mises en œuvre.

Voilà ce que nous avons donc analysé.

Nous avons reçu un rapport à partir de cette demande, et à ce moment-là, nous nous sommes vus confronté à un problème parce qu'il y avait des défis pour déterminer ce qu'était l'utilisation malveillante du DNS, qu'est-ce que c'était qu'un cas d'abus.

Dans la plupart des cas, on voyait que l'utilisation malveillante dépendait des personnes ou des juridictions, parce qu'il y avait différents cadres juridiques qui fonctionnent différemment dans les différentes juridictions. Et donc l'utilisation malveillante dépend de chaque cadre juridique.

Nous n'avons pas suffisamment de données sur ce qu'est une utilisation malveillante pour la définir de manière absolue. Et il nous manque deux données pour voir qui, ou où, on dit qu'il y a un cas d'abus, et il nous manque deux données comparatives concernant l'utilisation malveillante des nouveaux gTLD et des gTLD hérités. Donc on ne peut pas comparer les deux.

Hormis cela, on est toujours dans l'environnement de l'ICANN. Donc il nous manque des données.

Mais voyant le rapport, il nous semblait qu'il y avait d'autres qui avaient beaucoup de données et beaucoup d'apports à partager avec nous.

Il y a un nombre d'organisations qui travaillent de manière active sur l'utilisation malveillante et les cas d'abus.

Diapo suivante.

Nous avons reçu des informations [de spamhaus], les rapports [spamhaus]. Dans leurs rapports, les nouveaux gTLD apparaissent comme les domaines de premier niveau, les 10 domaines de premier niveau les plus abusés.

Donc on a regardé cette liste des dix domaines qui étaient identifiés.

[Architelos] avait également une autre étude, il y avait le groupe de travail anti-hameçonnage, anti-fishing, qui évaluait l'abus des noms de domaine .COM, donc des domaines hérités. Ils ont révisé les cas d'abus et ils ont dit que la plupart des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine étaient associés à des cas d'abus. Donc ils ont vu que dans la plupart des cas, il s'agissait du .COM

Et puis [Phishlabs ?] a vu qu'il y avait des sites d'hameçonnage qui ont augmenté à partir du lancement des nouveaux gTLD, lorsqu'on le compare bien sûr avec les TLD hérités.

Donc on a un nombre d'études et un nombre d'analyses différentes.

Et on nous a dit que les nouveaux gTLD, d'une part, c'est quelques-uns, souffraient plus de cas d'abus, d'autres disaient que ce n'était pas le cas, qu'il y avait également des utilisations malveillantes dans le .COM, comme dans les nouveaux gTLD. Mais ce qui était important était de savoir qu'on n'évaluait pas les cas d'utilisation malveillante de la même manière partout, en raison des différentes règles d'enregistrement, et en raison des sauvegardes qui ont été mises en place à partir de la délégation des nouveaux gTLD.

Et donc pour nous, il 'était difficile de pouvoir évaluer les cas d'utilisation malveillante, comme on le faisait auparavant.

On n'avait pas d'égalité de cas d'abus pour les différents nouveaux gTLD, en raison des différentes politiques qui étaient mises en œuvre dans les différentes juridictions. Donc c'était très difficile pour nous.

Par la suite, on a consulté des études. Donc les informations qu'on avait, je vous le rappelle, n'étaient pas très bonnes, et n'étaient pas [définitives], et nous avons demandé une étude.

Cette étude a été réalisée par [SIDN ?] et par [d'autres entités] européennes.

Et nous avons décidé de leur demander une étude pour qu'ils nous disent quels étaient les taux des cas d'abus lorsqu'on compare les nouveaux gTLD vis-à-vis des TLD hérités.

La méthodologie de l'étude est très importante parce que nous leur avons demandé d'examiner les registres WHOIS, les fichiers de [zone ?] et quelques que [listes noires] de noms de domaine, et c'était à eux de consolider toutes ces données pour calculer les taux d'utilisation malveillante du DNS à compter du premier janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

Donc nous leur avons demandé de vérifier les cas d'abus associés aux services d'enregistrement fiduciaire et de confidentialité. Nous leur avons demandé d'évaluer s'il y avait des emplacements géographiques associés avec des activités abusives, par exemple aux caraïbes ou aux États-Unis, est-ce qu'il y a des emplacements où on a plus de cas d'abus? Où alors est-ce en Europe où on en a le plus ?

D'autre part, nous leur avons demandé de faire la distinction entre les cas d'abus [inaudible, fichier audio altéré]... enregistré à mauvais escient, et des noms de domaine qui étaient correctement enregistrés mais qui avaient été compromis et qui étaient donc utilisés à des fins malveillantes.

Finalement, nous leur avons demandé de vérifier s'ils pouvaient faire une analyse statistique qui leur permette de déduire s'il y avait des indicateurs de sécurité et des propriétés structurelles des nouveaux gTLD qui fournissent un soulagement pour ces cas d'abus, qui puissent y contribuer d'une manière [inaudible] ou si cela était dans un [inaudible].

Ils nous ont présenté les résultats de l'étude, qui étaient tout à fait intéressants. Parce que, premièrement, l'étude a montré que les nouveaux gTLD n'ont pas augmenté le montant total de cas d'abus dans l'espace des nouveaux gTLD et dans les [inaudible] en général.

[Inaudible] ont également vu que les 9 sauvegardes qui ont été mises en œuvre, en elles-mêmes, ne garantissaient pas un taux d'abus [inaudible], chaque nouveau gTLD lorsqu'on le comparait avec les gTLD hérités.

Nous avons établi des sauvegardes dans le cas des nouveaux gTLD, et nous avons comparé les cas d'abus, les taux d'abus, avec les gTLD hérités. Et nous avons vu que les sauvegardes à elles seules ne faisaient rien pour diminuer la quantité des cas d'abus ;

Nous avons vu qu'il y avait des facteurs tels que la restriction à l'enregistrement, le prix et les pratiques spécifiques aux bureaux d'enregistrement qui avaient un impact direct sur les taux d'abus.

Nous avons également remarqué qu'il y avait une tendance dans la quantité de cas d'abus qui [migraient] aux nouveaux gTLD.

Pour vous donner un exemple, dans le dernier trimestre de 2016, le taux de spam dans les gTLD hérités étaient moindre à la quantité de spams dans les nouveaux gTLD, si l'on comparait [10 000] enregistrements de chacun.

Nous avons également remarqué qu'il y avait un certain [biais] dans la manière d'utiliser les noms de domaine qui avaient été compromis, [inaudible], et qu'il n'y avait pas autant d'enregistrements à des fins malveillantes.

Donc il était plus probable qu'il y ait un nouveau domaine correctement enregistré qui soit compromis, et puis utilisé à des fins malveillantes, que de voir des noms de domaines enregistrés purement à des fins malveillantes d'emblée.

Nous avons également vu que les cas d'abus n'étaient pas universels, ils n'étaient pas communs partout, et d'ailleurs, les pratiques d'enregistrement et les politiques des opérateurs de registre, ont un impact sur le niveau des [inaudible] d'abus.

Donc nous avons vu par exemple, que pour le [.TOP], [.ONE] , [.WANG], [.LOAN], et .X,Y,Z, il y avait le plus de malware dans les nouveaux gTLD.

Et nous avons également vu que le prix de vente d'un nom de domaine est un facteur commun dans ces nouveaux gTLD, qui avaient beaucoup d'abus de DNS.

Nous avons également vu qu'il était important de reconnaître que les enregistrements compromis étaient la plus grande source d'abus de DNS, et que les enregistrements augmentaient [toutes fois] dans les nouveaux gTLD.

J'ai déjà dit que les utilisations malveillantes n'étaient pas aléatoires, elles étaient étroitement liées aux pratiques des opérateurs de registre, aux politiques des bureaux d'enregistrement, et aux prix des noms de domaine.

Donc avec des restrictions par rapport aux enregistrements, il y avait des tendances à enregistrer un faible taux d'utilisation malveillante. Ce qui impliquait un bon indicateur que ce TLD serait source d'utilisation malveillante très élevée, en termes de DNS.

Et on a également noté qu'on pouvait suivre les noms de domaines qui étaient utilisés à des fins malveillantes pour des bureaux d'enregistrement spécifiques. On pouvait effectivement identifier ce bureau d'enregistrement.

Donc, à haut niveau, et d'une manière générale, c'est ce qui est apparu d'après l'étude faite par nos soins.

Donc, étant donnés les résultats de cette étude, et lorsque nous avons collecté toutes ces données que nous avons trouvées dans notre études, nous les avons croisées avec les informations fournies par les organisations de lutte contre les utilisations malveillantes.

L'équipe de révision a élaboré une série de recommandations qui, d'après nous, en plus des sauvegardes existantes, pourraient fournir

une garantie supplémentaire pour réduire l'utilisation malveillante du DNS.

J'en viens à la diapo recommandation. Vous verrez ces recommandations à l'écran.

La première, c'est que nous avons pensé qu'en amendant les accords de registre actuels ou les négociations pour les prochains cycles, on devrait inclure des dispositions pour fournir des encouragements vis-à-vis des opérateurs de registre, pour qu'ils adoptent des mesures anti-hameçonnage et autres actives.

Vous vous souviendrez que certains opérateurs de registre semblent être à même d'éliminer l'utilisation malveillante du DNS dans leurs enregistrements, donc ça ce pourrait être utile, dans tout nouvel accord, ou amender les accords actuels. Encourager les opérateurs de registre à mettre en œuvre des politiques actives pour lutter contre l'utilisation malveillante.

Ensuite, par rapport aux accords d'enregistrement des bureaux d'enregistrement, inclure là aussi des dispositions pour lutter contre l'utilisation malveillante, dans le cas d'utilisation malveillante technique du DNS.

L'idée ici, c'est que nous avons reconnu, finalement, que l'utilisation malveillante du DNS peut s'appliquer à certain bureaux d'enregistrement à l'heure actuelle, parce que l'utilisation malveillante est reportée en face à face, c'est difficile d'établir un suivi est de relier ce type d'utilisation à un bureau d'enregistrement particulier. Donc on prônait cette idée selon laquelle on peut avoir dans l'accord

d'enregistrement, un mécanisme pour que les opérateurs de registre puissent faire un rapport généralisé des utilisations malveillantes associées à un bureau d'enregistrement, et qu'ensuite des mesures préventives, qui pourraient être mises en œuvre pour que des mesures soient prises à l'encontre de ce bureau d'enregistrement aussi vite que possible.

La troisième recommandation, c'est que nous pourrions étudier ce lien entre les opérateurs d'enregistrement spécifiques, les utilisations malveillantes de DNS, avec les collectes de données. Et ensuite, utiliser ces données, ces rapports, les publier, pour consultation publique, et rendre ces données disponibles.

Il s'agit un petit peu de montrer du doigt les malfaiteurs, ceux qui commettent ce genre d'utilisation malveillantes, et donner des noms, clairement, pour les dénoncer.

Donc les identifier, et les faire connaître auprès de la communauté pour que la communauté sache qui ils sont, et prenne les mesures qui s'imposent.

Une quatrième proposition, ou plutôt recommandation, mais je ne l'ai pas indiqué ici à l'écran, parce qu'il n'y a pas encore de consensus de la part de l'équipe par rapport à cette recommandation.

Donc ces trois recommandations, par rapport à ce que nous avons prouvé dans le rapport sur l'utilisation malveillante du DNS, nous ont amenés à élaborer ces trois recommandations. Et nous allons publier un rapport pour le prochain cycle de commentaires, de la part de la communauté, avant de transmettre ce rapport à l'équipe du CCWG.

Donc voilà ce que nous avons trouvé dans l'étude sur l'utilisation malveillante du DNS, voilà ce que j'avais à vous présenter, et je suis à votre disposition pour répondre à tout commentaire ou question que vous aurez à me poser.

Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Carlton. Je vois qu'Alejandro Pisenty a une question pour vous Carlton. Est-ce que vous pouvez lire cette question ?

NON IDENTIFIE : Oui, quel est l'équilibre entre les titulaires de droits ? Et Ricardo [inaudible] pose une question lui par rapport aux mesures que l'ICANN devrait adopter, si c'est l'ICANN qui devrait adopter ces mesures ou la communauté.

NON IDENTIFIE : Carlton vous avez la parole.

CARLTON : Merci Alejandro de cette question. Alors, quel est l'équilibre entre les titulaires de droit pour un enregistrement libre et ouvert à tous les noms de domaine et la lutte contre l'utilisation malveillante.

Oui, on a essayé dans notre groupe de travail, de trouver cet équilibre, mais il y avait beaucoup de tension entre eux qui pensaient qu'il fallait défendre le droit de données, ou d'un accès libre aux données, et ceux

qui pensaient qu'au contraire, il fallait faire ce qui était nécessaire pour limiter cette utilisation malveillante.

Et il y a également les intérêts de la communauté qui défend les droits de propriété intellectuelle qui ont été pris en considération.

L'idée, c'est qu'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter l'utilisation technique malveillante du DNS.

Mais, ensuite, il s'agit de définir clairement ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS.

Pour nous, c'est une utilisation qui va à l'encontre de l'utilisation normale du système. Donc oui, il existe certaines tensions. Et nous ne sommes pas forcément d'accord avec la communauté de la propriété intellectuelle. Et on n'a pas forcément la même approche et les mêmes préoccupations, pour être tout à fait honnêtes.

L'autre question, posée par Riccardo, oui, pour répondre à votre question, les recommandations de l'équipe de révision concernent l'organisation ICANN. Et merci d'ailleurs d'avoir posé cette question pour précision.

Il s'agit de l'organisation ICANN dans son ensemble. Et toutes les recommandations sont considérées comme principales priorités. C'est-à-dire qu'elles devraient être mises en œuvre avant la prochaine série et aussi vite que possible, s'il y a renégociation avec les accords existants.

Donc merci de cette question.

Y a-t-il d'autres questions ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui, je vois que Harold souhaite intervenir, allez-y, mais soyez bref s'il vous plait.

HAROLD : Merci beaucoup. Carlton, j'aimerais vous remercier de votre travail et de vos recherches sur cette question très importante. Votre présentation a été très claire.

Et vous avez mentionné les défis qui ont à voir avec les juridictions, ou plutôt vous avez fait référence au fait qu'une utilisation du DNS dans une juridiction peut ne pas être la même que dans une autre juridiction. Donc à ce niveau-là est-ce que vous pensez, Carlton, qu'il serait possible de résoudre cela au niveau international, ou quel avenir ? Il va falloir prendre en considération les règles qui prévalent dans chaque juridiction, et est-ce qu'il faudra établir des règles en fonction des régions ?

Comment est-ce que vous voyez les choses par rapport à ce défi ? Est-ce que vous pensez qu'il faut voir ce problème d'utilisation malveillante du DNS en fonction des juridictions ? Comment voyez-vous le problème.

CARLTON : Merci Humberto et merci Harold, excellente question. Vous avez tout à fait raison, il y a un véritable défi là. En raison de l'utilisation malveillante du DNS telle qu'elle est définie et par rapport à ses répercussions dans les faits.

Et l'une des choses sur lesquelles on a travaillé, c'est qu'il y a une série d'utilisations malveillantes qui prévalent dans le monde entier. Et ce qu'on essaye de faire, dans notre groupe de révision, c'est d'identifier justement ces utilisations, et ces utilisations généralisées, et de faire une déclaration là-dessus, mais on est assez préoccupés.

Et je pense que vous aurez compris pourquoi.

La stabilité, la sécurité, et la disponibilité du DNS, c'est ça qui nous préoccupe le plus. Et ça, ça relève justement de la mission de l'ICANN. C'est ce qui devrait nous préoccuper le plus.

Lorsque la stabilité et la sécurité du DNS est en jeu, peut-être que telle utilisation au niveau local peut être acceptable, mais il devrait y avoir un DNS sûr, stable et disponible. Ça, c'est primordial.

Donc on a eu énormément de discussions là-dessus, et on n'est pas encore sûrs de la manière dont on va pouvoir solutionner cela.

Personnellement, je pense qu'il faut établir une règle, ou en tout cas, reconnaître le fait qu'il pourrait y avoir une tension, quelle qu'elle soit, par rapport à la juridiction locale.

Mais d'après moi, la stabilité, la sécurité, et la disponibilité du DNS au niveau mondial continuent de constituer notre première priorité.

Je sais que c'est difficile, et je sais que c'est que c'est difficile d'atteindre cet équilibre, mais je pense que ce devrait être l'objectif de tout le monde.

Alors, par exemple, si une région est plus propice pour tout le monde, voilà ce sur quoi il faut travailler.

Vous avez mis le doigt sur cette question auparavant, à savoir les lois en termes de protection des données. Et ce que l'on fait nous, en termes d'atténuation et en termes de luttés contre l'utilisation malveillante du DNS.

La réglementation européenne en termes de protection des données personnelles, effectivement, il y a plus d'une centaine de pays qui disposent de lois pour la protection des données personnelles, la Jamaïque d'ailleurs en a.

Et ce que l'on voit dans le monde, c'est qu'il y a beaucoup de législation sur la protection des données personnelles, et d'ici peu, on va voir au niveau international des principes généraux qui sont acceptés au niveau mondial en termes de protection des données personnelles. Et ça, ça va nous permettre de lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.

Donc vous avez raison, la tension ne va pas s'apaiser à court termes, mais moi, personnellement, je pense que tout ce qui a à voir avec la stabilité et la résilience et la sécurité du DNS relève de notre intérêt public à tous.

Voilà.

Merci Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Carlton. Autre question sur le Chat, question d'Alejandro Pisenty, mais malheureusement on n'a pas suffisamment de temps, je ne peux pas vous donner la parole, parce qu'on est un petit peu en retard.

Donc merci beaucoup de cette excellente présentation, et peut-être que vous pourriez répondre à cette question par mail.

CARLTON : Oui, [Alejandro] demande s'il serait productif...

INTERPRETE : Excusez-moi, il y a eu plusieurs personnes qui ont parlé en même temps, je n'ai pas réussi à entendre.

INTERPRETE : On ne vous entend pas Riccardo.

[HUMBERTO CARRASCO] : En attendant à ce que tout soit réglé on va donner la parole à Rodrigo [inaudible] pour sa mise à jour sur la stratégie régionale de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Rodrigo, vous avez la parole.

RODRIGO : J'espère que vous m'entendrez.

MARIO ALEMAN : Nous vous entendons, allez-y.

RICARDO :

J'espère que vous [m'entendrez]. Je suis ingénieur électronique, et cela fait plus de 30 ans que je travaille dans le domaine [inaudible] un nombre de réseaux tout au long de ma carrière.

Et j'ai travaillé avec la [TCP/IT] dans ses premiers jours. À l'époque nous travaillions toujours avec d'autres types de réseaux, nous installions des structures qui n'existent plus aujourd'hui.

Pardon Mario, je pense qu'il y a des problèmes de connexion, je pourrais très bien parler sur la salle Adobe Connect.

Alors je disais, au cours de ces 30 ans, j'ai travaillé avec des multinationales; et dans ces dernières 15 années, j'ai travaillé également avec ma propre compagnie.

Au niveau de la gestion, j'étais le président de la Chambre des informations du Venezuela, ce sont des personnes qui envoient du [cuivre?] au Venezuela, donc c'était la chambre du commerce du [Cuivre] [pour les télécommunications].

Entre 2003 et [2007 ?] j'étais [inaudible siégé?], j'étais le président du chapitre ISOC du Vénézuéla, où j'avais présidé entre 2007 et 2014. J'ai également présidé d'autres organisations au cours de la même période.

Au niveau de l'ICANN, j'ai participé à ma première réunion de l'ICANN à Mexico, c'était la réunion 34. À l'époque, le premier sommet ATLAS était tenu à Mexico, et c'est pourquoi j'étais invité à y participer.

Puis en 2014, ISOC Venezuela est devenu une ALS de la région, et j'étais le représentant principal de ISOC Venezuela en tant qu'ALS.

J'ai assisté aux réunions ICANN 57 en Inde, et ICANN 59 en Afrique du Sud.

Il me semble qu'il faut plus de trois réunions, mais c'est ce que nous [avons]. Cela fait un moment que je participe régulièrement aux réunions de LACRALO.

Et dans ce dernier trimestre, j'ai également commencé à assister aux réunions de l'ALAC, ainsi qu'à toutes les formations d'At-Large.

Depuis [2016] je suis également membre de l'équipe de technologie. Il y a eu une réunion de cette équipe en Afrique du Sud, et je faisais également partie de l'équipe de travail intercommunautaire [inaudible], c'est-à-dire de l'équipe de transparence, et il y avait également un groupe général. Dans le groupe qui se consacre à la transparence, c'était plus actif que dans le groupe général.

Comme vous le savez tous, j'ai récemment été désigné par le NomCom comme membre ALAC pour représenter l'Amérique latine et les Caraïbes. Et j'espère pouvoir apporter mon expérience technique de plus de 30 ans, mon expérience de direction et de plus de [management], comme je l'ai dit.

Comme je l'ai dit, j'ai été notamment [inaudible manager ?] mais j'ai également travaillé dans [inaudible la finance ?].

À ce jour, l'Amérique Latine a trois représentants au sein de l'ALAC, dont deux sont des avocats, et le troisième c'est moi, un ingénieur. Le président et le secrétaire de LACRALO sont également des avocats, donc nous avons trop d'avocats en fait dans notre environnement, et il nous faut plutôt quelqu'un qui s'y connaisse mieux avec les numéros.

En ce moment, en Amérique Latine, on a une bonne représentation d'utilisateurs. Dans le passé c'était le cas également du Venezuela à travers ISOC Venezuela.

Pour moi, les utilisateurs ne sont pas tout simplement les personnes qui utilisent les ordinateurs, mais également les programmeurs qui aident à résoudre les problèmes sur internet. Donc bon, voilà ce que j'ai ça à dire.

Si vous avez des questions à me poser, je suis là pour vous répondre.

HUMBERTO CARRASCO : Merci Ricardo. Malheureusement, nous n'avons pas le temps de vous poser des questions. Mais il est toutefois possible de vous les envoyer à travers la liste de diffusion.

Nos félicitations d'avoir été désigné et nos meilleurs vœux en tant que représentant de la région.

Sergio Salinas Porto est sensé nous présenter le groupe de gouvernance, mais il n'est pas là.

Alors, Alberto, en 30 secondes va nous expliquer ce qu'il se passe au sein du groupe de travail de gouvernance.

ALBERTO SOTO : Merci. Les réunions étaient difficiles et longues, mais nous avons maintenant une idée plus claire du type de réunion que nous allons tenir.

Nous avons accordé qu'il fallait d'abord de réunion, puis le contenu de chacune de nos réunions.

Les contenus de chaque réunion seront détaillés, [inaudible], ensemble avec le quorum, et tout sera [inaudible] ;

Nous avons commencé à travailler avec les utilisateurs individuels avec qui nous tiendrons une réunion la semaine prochaine.

Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres divers, je vois que Dev avait une annonce concernant l'équipe du travail de la gouvernance. Il partage un lien pour que l'on puisse suivre les discussions.

Je voudrais moi-même dire qu'Alberto voulait parler de Cuba, mais avant cela, LACRALO a reçu un rapport d'une de ses activités qui a été organisée ensemble avec LACNIC. Il s'agit de la [défense] d'utilisateurs au Chili, c'était co-organisé avec NIC [Chili]. À ce jour, nous avons plus de 100 demandes d'utilisateurs à [l'encontre] de marques déposées c'est [le cas] au Chili.

Et nous en discuterons lors de la réunion ISOC d'Abu Dhabi, au cours de la journée [LAC]. Mais je voulais vous le dire d'avance pour que vous le considériez.

Alberto, vous avez une minute pour parler de cette autre question.

ALBERTO SOTO :

Alors, en ce concernant le voyage à Cuba, j'ai déjà présenté mon rapport. Je suis en contact avec le président et la vice-présidente, [Maria inaudible Suarez]. Je suis en contact avec eux par téléphone, et je les ai également rencontrés en personne. J'ai discuté avec Maria au Panama. Ils sont en train de réunir les documents pour pouvoir devenir certifié en tant qu'ALS. Et tout devrait être prêt la semaine prochaine.

Voilà ce que j'avais à dire.

HUMBERTO CARRASCO :

Je pense que nous sommes à la fin de l'appel. Nous allons [inaudible] la séance. Je veux vous remercier de votre participation avant de partir. C'était une réunion excellente.

Il nous manque toujours du temps quand on a autant de sujets intéressants à discuter.

Donc merci à tous d'avoir participé.

Bonne soirée, bonne matinée, où que vous soyez, et à bientôt à Abu Dhabi, que ce soit en personne ou à distance.

Merci, ayez une bonne fin de journée. La réunion est maintenant ajournée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]